

2026/1819

29.7.2026

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2026/1819 DE LA COMMISSION**du 27 juillet 2026****modifiant un certain nombre d'instruments en ce qui concerne les titulaires de l'autorisation et leurs représentants dans l'Union pour la mise sur le marché de produits contenant certains organismes génétiquement modifiés, consistant en ces organismes ou produits à partir de ceux-ci***[notifiée sous le numéro C(2026) 5096]***(Les textes en langues allemande, française et néerlandaise sont les seuls faisant foi.)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés ⁽¹⁾, et notamment son article 9, paragraphe 2, et son article 21, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Bayer CropScience LP, établie aux États-Unis et représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., établie en Belgique, est titulaire ou cotitulaire de 35 autorisations de mise sur le marché de produits contenant certains organismes génétiquement modifiés, consistant en ces organismes ou produits à partir de ceux-ci, au titre du règlement (CE) n° 1829/2003. Les autorisations respectives ont été accordées par les décisions d'exécution de la Commission (UE) 2016/1216 ⁽²⁾, (UE) 2016/1217 ⁽³⁾, (UE) 2017/2453 ⁽⁴⁾, (UE) 2018/1113 ⁽⁵⁾, (UE) 2018/2045 ⁽⁶⁾,

⁽¹⁾ JO L 268 du 18.10.2003, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2003/1829/oj>.

⁽²⁾ Décision d'exécution (UE) 2016/1216 de la Commission du 22 juillet 2016 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87708 × MON 89788 (MON-87708-9 × MON-89788-1), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 199 du 26.7.2016, p. 22, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2016/1216/oj).

⁽³⁾ Décision d'exécution (UE) 2016/1217 de la Commission du 22 juillet 2016 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87705 × MON 89788 (MON-87705-6 × MON-89788-1), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 199 du 26.7.2016, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2016/1217/oj).

⁽⁴⁾ Décision d'exécution (UE) 2017/2453 de la Commission du 21 décembre 2017 autorisant la mise sur le marché de produits contenant les colzas génétiquement modifiés MON 88302 × Ms8 × Rf3 (MON-88302-9 × ACS-BNØØ5-8 × ACS-BNØØ3-6), MON 88302 × Ms8 (MON-88302-9 × ACS-BNØØ5-8) et MON 88302 × Rf3 (MON-88302-9 × ACS-BNØØ3-6), consistant en ces colzas ou produits à partir de ceux-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés (JO L 346 du 28.12.2017, p. 31, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2017/2453/oj).

⁽⁵⁾ Décision d'exécution (UE) 2018/1113 de la Commission du 3 août 2018 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux produits à partir de la betterave sucrière génétiquement modifiée H7-1 (KM-ØØØH71-4), en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 203 du 10.8.2018, p. 32, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2018/1113/oj).

⁽⁶⁾ Décision d'exécution (UE) 2018/2045 de la Commission du 19 décembre 2018 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié NK603 × MON 810 (MON-ØØ6Ø3-6 × MON-ØØ81Ø-6), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 327 du 21.12.2018, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2018/2045/oj).

(UE) 2018/2046 ⁽⁷⁾, (UE) 2019/1308 ⁽⁸⁾, (UE) 2019/1309 ⁽⁹⁾, (UE) 2019/2083 ⁽¹⁰⁾, (UE) 2020/1360 ⁽¹¹⁾, (UE) 2021/60 ⁽¹²⁾, (UE) 2021/61 ⁽¹³⁾, (UE) 2021/63 ⁽¹⁴⁾, (UE) 2021/65 ⁽¹⁵⁾, (UE) 2021/66 ⁽¹⁶⁾, (UE) 2021/67 ⁽¹⁷⁾,

- ⁽⁷⁾ Décision d'exécution (UE) 2018/2046 de la Commission du 19 décembre 2018 autorisant la mise sur le marché de produits qui contiennent du maïs génétiquement modifié MON 87427 × MON 89034 × 1507 × MON 88017 × 59122 et du maïs génétiquement modifié combinant deux, trois ou quatre des événements simples MON 87427, MON 89034, 1507, MON 88017 et 59122, qui consistent en ces maïs ou sont produits à partir de ceux-ci, et abrogeant la décision 2011/366/UE (JO L 327 du 21.12.2018, p. 70, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2018/2046/oj).
- ⁽⁸⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/1308 de la Commission du 26 juillet 2019 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 87411 (MON-87411-9), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 204 du 2.8.2019, p. 85, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2019/1308/oj).
- ⁽⁹⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/1309 de la Commission du 26 juillet 2019 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87751 (MON-87751-7), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 204 du 2.8.2019, p. 90, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2019/1309/oj).
- ⁽¹⁰⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/2083 de la Commission du 28 novembre 2019 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 89788 (MON-89788-1), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 316 du 6.12.2019, p. 68, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2019/2083/oj).
- ⁽¹¹⁾ Décision d'exécution (UE) 2020/1360 de la Commission du 28 septembre 2020 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87708 × MON 89788 × A5547-127, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 316 du 30.9.2020, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2020/1360/oj).
- ⁽¹²⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/60 de la Commission du 22 janvier 2021 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 87427 × MON 89034 × MIR162 × NK603 et du maïs génétiquement modifié combinant deux ou trois des événements simples MON 87427, MON 89034, MIR162 et NK603, consistant en ces maïs ou produits à partir de ceux-ci, et abrogeant la décision d'exécution (UE) 2018/1111, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 26 du 26.1.2021, p. 5, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/60/oj).
- ⁽¹³⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/61 de la Commission du 22 janvier 2021 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 87427 × MON 87460 × MON 89034 × MIR162 × NK603 et du maïs génétiquement modifié combinant deux, trois ou quatre des événements simples MON 87427, MON 87460, MON 89034, MIR162 et NK603, consistant en ces maïs ou produits à partir de ceux-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 26 du 26.1.2021, p. 12, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/61/oj).
- ⁽¹⁴⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/63 de la Commission du 22 janvier 2021 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 89034 (MON-89034-3), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 26 du 26.1.2021, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/63/oj).
- ⁽¹⁵⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/65 de la Commission du 22 janvier 2021 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 87427 × MON 89034 × MIR162 × MON 87411 et du maïs génétiquement modifié combinant deux ou trois des événements simples MON 87427, MON 89034, MIR162 et MON 87411, consistant en ces maïs ou produits à partir de ceux-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 26 du 26.1.2021, p. 37, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/65/oj).
- ⁽¹⁶⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/66 de la Commission du 22 janvier 2021 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87751 × MON 87701 × MON 87708 × MON 89788, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 26 du 26.1.2021, p. 44, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/66/oj).
- ⁽¹⁷⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/67 de la Commission du 22 janvier 2021 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 88017 (MON-88017-3), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 26 du 26.1.2021, p. 50, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/67/oj).

(UE) 2021/1385 ⁽¹⁸⁾, (UE) 2021/1393 ⁽¹⁹⁾, (UE) 2021/1394 ⁽²⁰⁾, (UE) 2022/798 ⁽²¹⁾, (UE) 2023/416 ⁽²²⁾,
(UE) 2023/1207 ⁽²³⁾, (UE) 2023/1208 ⁽²⁴⁾, (UE) 2023/1211 ⁽²⁵⁾, (UE) 2023/1212 ⁽²⁶⁾, (UE) 2023/1213 ⁽²⁷⁾,

- ⁽¹⁸⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/1385 de la Commission du 17 août 2021 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché d'aliments pour animaux et de produits autres que les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux contenant le colza génétiquement modifié GT73 (MON-ØØØ73-7) ou consistant en ce colza, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 300 du 24.8.2021, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/1385/oj).
- ⁽¹⁹⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/1393 de la Commission du 17 août 2021 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 88017 × MON 810 (MON-88Ø17-3 × MON-ØØ81Ø-6), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 300 du 24.8.2021, p. 54, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/1393/oj).
- ⁽²⁰⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/1394 de la Commission du 17 août 2021 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 87427 × MON 87460 × MON 89034 × 1507 × MON 87411 × 59122 et du maïs génétiquement modifié combinant deux, trois, quatre ou cinq des événements simples MON 87427, MON 87460, MON 89034, 1507, MON 87411 et 59122, consistant en ces maïs ou produits à partir de ceux-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 300 du 24.8.2021, p. 60, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/1394/oj).
- ⁽²¹⁾ Décision d'exécution (UE) 2022/798 de la Commission du 19 mai 2022 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87769 × MON 89788, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 141 du 20.5.2022, p. 123, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2022/798/oj).
- ⁽²²⁾ Décision d'exécution (UE) 2023/416 de la Commission du 22 février 2023 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du colza génétiquement modifié MON 94100 (MON-941ØØ-2), consistant en ce colza ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 59 du 24.2.2023, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/416/oj).
- ⁽²³⁾ Décision d'exécution (UE) 2023/1207 de la Commission du 21 juin 2023 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87701 × MON 89788, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 159 du 22.6.2023, p. 75, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/1207/oj).
- ⁽²⁴⁾ Décision d'exécution (UE) 2023/1208 de la Commission du 21 juin 2023 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 95379, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 159 du 22.6.2023, p. 81, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/1208/oj).
- ⁽²⁵⁾ Décision d'exécution (UE) 2023/1211 de la Commission du 21 juin 2023 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 87429, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 159 du 22.6.2023, p. 100, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/1211/oj).
- ⁽²⁶⁾ Décision d'exécution (UE) 2023/1212 de la Commission du 21 juin 2023 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87701, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 159 du 22.6.2023, p. 106, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/1212/oj).
- ⁽²⁷⁾ Décision d'exécution (UE) 2023/1213 de la Commission du 21 juin 2023 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant le soja génétiquement modifié 40-3-2 (MON-Ø4Ø32-6), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 159 du 22.6.2023, p. 112, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/1213/oj).

(UE) 2024/1828 ⁽²⁸⁾, (UE) 2024/2628 ⁽²⁹⁾, (UE) 2024/2629 ⁽³⁰⁾, (UE) 2025/692 ⁽³¹⁾, (UE) 2025/694 ⁽³²⁾, (UE) 2025/1321 ⁽³³⁾, (UE) 2025/2541 ⁽³⁴⁾, (UE) 2025/2542 ⁽³⁵⁾ et (UE) 2025/2554 ⁽³⁶⁾.

- (2) Par lettre du 19 janvier 2026, Bayer Agriculture B.V. a informé la Commission que Bayer CropScience LP avait modifié sa forme juridique et changé sa raison sociale en Bayer CropScience LLC le 1^{er} janvier 2026.
- (3) BASF Agricultural Solutions Seeds US LLC, établie aux États-Unis et représentée dans l'Union par BASF SE, établie en Allemagne, est titulaire ou cotitulaire de 19 autorisations de mise sur le marché de produits contenant certains organismes génétiquement modifiés, consistant en ces organismes ou produits à partir de ceux-ci, au titre du règlement (CE) n° 1829/2003. Les autorisations respectives ont été accordées par les décisions de la Commission 2007/305/CE ⁽³⁷⁾, 2007/306/CE ⁽³⁸⁾, 2007/307/CE ⁽³⁹⁾ et par les décisions d'exécution de la Commission (UE) 2017/1208 ⁽⁴⁰⁾,

⁽²⁸⁾ Décision d'exécution (UE) 2024/1828 de la Commission du 2 juillet 2024 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché d'aliments pour animaux contenant du maïs génétiquement modifié MON 810 ou consistant en ce maïs et de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant la décision d'exécution (UE) 2017/1207 de la Commission (JO L, 2024/1828 du 4.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2024/1828/oj).

⁽²⁹⁾ Décision d'exécution (UE) 2024/2628 de la Commission du 8 octobre 2024 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 89034 × 1507 × NK603, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2024/2628/oj).

⁽³⁰⁾ Décision d'exécution (UE) 2024/2629 de la Commission du 8 octobre 2024 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 89034 × 1507 × MON 88017 × 59122 et huit de ses sous-combinaisons, consistant en ce maïs et ses sous-combinaisons ou produits à partir de ceux-ci, conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2024/2629 du 10.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2024/2629/oj).

⁽³¹⁾ Décision d'exécution (UE) 2025/692 de la Commission du 9 avril 2025 autorisant la mise sur le marché de produits contenant le maïs génétiquement modifié MON 94804, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/692 du 11.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2025/692/oj).

⁽³²⁾ Décision d'exécution (UE) 2025/694 de la Commission du 9 avril 2025 autorisant la mise sur le marché de produits contenant le maïs génétiquement modifié MON 95275, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/694 du 11.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2025/694/oj).

⁽³³⁾ Décision d'exécution (UE) 2025/1321 de la Commission du 4 juillet 2025 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87705 × MON 87708 × MON 89788, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/1321 du 7.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2025/1321/oj).

⁽³⁴⁾ Décision d'exécution (UE) 2025/2541 de la Commission du 16 décembre 2025 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 87427, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/2541 du 18.12.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2025/2541/oj).

⁽³⁵⁾ Décision d'exécution (UE) 2025/2542 de la Commission du 16 décembre 2025 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du colza génétiquement modifié MON 88302, consistant en ce colza ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/2542 du 18.12.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2025/2542/oj).

⁽³⁶⁾ Décision d'exécution (UE) 2025/2554 de la Commission du 16 décembre 2025 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié MON 87708, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2025/2554 du 18.12.2025, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2025/2554/oj).

⁽³⁷⁾ Décision de la Commission du 25 avril 2007 concernant le retrait du marché du colza hybride Ms1xRf1 (ACS-BNØØ4-7xACS-BNØØ1-4) et des produits qui en sont dérivés (JO L 117 du 5.5.2007, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2007/305/oj>).

⁽³⁸⁾ Décision de la Commission du 25 avril 2007 concernant le retrait du marché du colza hybride Ms1xRf2 (ACS-BNØØ4-7xACS-BNØØ2-5) et des produits qui en sont dérivés (JO L 117 du 5.5.2007, p. 20, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2007/306/oj>).

⁽³⁹⁾ Décision de la Commission du 25 avril 2007 concernant le retrait du marché du colza Topas 19/2 (ACS-BNØØ7-1) et des produits qui en sont dérivés (JO L 117 du 5.5.2007, p. 23, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2007/307/oj>).

⁽⁴⁰⁾ Décision d'exécution (UE) 2017/1208 de la Commission du 4 juillet 2017 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié GHB119 (BCS-GHØØ5-8), consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés (JO L 173 du 6.7.2017, p. 23, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2017/1208/oj).

(UE) 2017/2451⁽⁴¹⁾, (UE) 2017/2453⁽⁴²⁾, (UE) 2019/1302⁽⁴³⁾, (UE) 2019/2081⁽⁴⁴⁾, (UE) 2019/2082⁽⁴⁵⁾, (UE) 2019/2084⁽⁴⁶⁾, (UE) 2021/1389⁽⁴⁷⁾, (UE) 2022/530⁽⁴⁸⁾, (UE) 2022/531⁽⁴⁹⁾, (UE) 2022/560⁽⁵⁰⁾, (UE) 2023/415⁽⁵¹⁾, (UE) 2024/389⁽⁵²⁾, (UE) 2026/518⁽⁵³⁾, (UE) 2026/521⁽⁵⁴⁾, (UE) 2026/522⁽⁵⁵⁾.

- ⁽⁴¹⁾ Décision d'exécution (UE) 2017/2451 de la Commission du 21 décembre 2017 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié FG72 × A5547-127, consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés (JO L 346 du 28.12.2017, p. 20, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2017/2451/oj).
- ⁽⁴²⁾ Décision d'exécution (UE) 2017/2453 de la Commission du 21 décembre 2017 autorisant la mise sur le marché de produits contenant les colzas génétiquement modifiés MON 88302 × Ms8 × Rf3 (MON-88302-9 × ACS-BNØØ5-8 × ACS-BNØØ3-6), MON 88302 × Ms8 (MON-88302-9 × ACS-BNØØ5-8) et MON 88302 × Rf3 (MON-88302-9 × ACS-BNØØ3-6), consistant en ces colzas ou produits à partir de ceux-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés (JO L 346 du 28.12.2017, p. 31, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2017/2453/oj).
- ⁽⁴³⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/1302 de la Commission du 26 juillet 2019 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié GHB614 × LLCotton25 × MON 15985, consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 204 du 2.8.2019, p. 54, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2019/1302/oj).
- ⁽⁴⁴⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/2081 de la Commission du 28 novembre 2019 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du colza T45 (ACS-BNØØ8-2) génétiquement modifié ou produits à partir de celui-ci, à la suite de sa commercialisation dans des pays tiers jusqu'en 2005, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 316 du 6.12.2019, p. 57, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2019/2081/oj).
- ⁽⁴⁵⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/2082 de la Commission du 28 novembre 2019 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié LLCotton25 (ACS-GHØØ1-3), consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 316 du 6.12.2019, p. 62, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2019/2082/oj).
- ⁽⁴⁶⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/2084 de la Commission du 28 novembre 2019 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié A2704-12 (ACS-GM ØØ5-3), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 316 du 6.12.2019, p. 74, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2019/2084/oj).
- ⁽⁴⁷⁾ Décision d'exécution (UE) 2021/1389 de la Commission du 17 août 2021 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié GHB614 × T304-40 × GHB119, consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 300 du 24.8.2021, p. 29, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/1389/oj).
- ⁽⁴⁸⁾ Décision d'exécution (UE) 2022/530 de la Commission du 31 mars 2022 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié GHB811 (BCS-GH811-4), consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 105 du 4.4.2022, p. 45, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2022/530/oj).
- ⁽⁴⁹⁾ Décision d'exécution (UE) 2022/531 de la Commission du 31 mars 2022 autorisant la mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié GMB151 (BCS-GM151-6), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 105 du 4.4.2022, p. 51, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2022/531/oj).
- ⁽⁵⁰⁾ Décision d'exécution (UE) 2022/560 de la Commission du 31 mars 2022 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié GHB614 (BCS-GHØØ2-5), consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 108 du 7.4.2022, p. 60, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2022/560/oj).
- ⁽⁵¹⁾ Décision d'exécution (UE) 2023/415 de la Commission du 22 février 2023 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du soja génétiquement modifié A5547-127 (ACS-GMØØ6-4), consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 59 du 24.2.2023, p. 19, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2023/415/oj).
- ⁽⁵²⁾ Décision d'exécution (UE) 2024/389 de la Commission du 26 janvier 2024 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant les colzas génétiquement modifiés Ms8, Rf3 et Ms8 × Rf3, consistant en ces colzas ou produits à partir de ceux-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2024/389 du 30.1.2024, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2024/389/oj).
- ⁽⁵³⁾ Décision d'exécution (UE) 2026/518 de la Commission du 10 mars 2026 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié T25 (ACS-ZMØØ3-2), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2026/518 du 12.3.2026, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2026/518/oj).
- ⁽⁵⁴⁾ Décision d'exécution (UE) 2026/521 de la Commission du 10 mars 2026 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié GHB614 × LLCotton25, consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2026/521 du 12.3.2026, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2026/521/oj).
- ⁽⁵⁵⁾ Décision d'exécution (UE) 2026/522 de la Commission du 10 mars 2026 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du coton génétiquement modifié T304-40, consistant en ce coton ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L, 2026/522 du 12.3.2026, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2026/522/oj).

- (4) Par lettre du 24 avril 2025, BASF Belgian Coordination Center Comm V, une filiale de BASF SE, établie en Belgique, a informé la Commission que BASF Agricultural Solutions Seed US LLC avait changé de nom pour devenir BASF Agricultural Solutions US LLC, avec une nouvelle adresse aux États-Unis, le 30 septembre 2024.
- (5) Par lettre du 23 janvier 2026, BASF Agricultural Solutions US LLC a informé la Commission qu'elle changerait de représentant légal dans l'Union, lequel serait non plus BASF SE mais BASF Agricultural Solutions Belgium NV, avec une nouvelle adresse en Belgique, à partir du 1^{er} juillet 2026.
- (6) Les modifications proposées consistent les changements d'entreprise des titulaires d'autorisations Bayer CropScience LLC et BASF Agricultural Solutions US LLC dans les décisions d'autorisation correspondantes. Elles sont de nature purement administrative et n'impliquent pas une nouvelle évaluation des produits concernés.
- (7) Les décisions 2007/305/CE, 2007/306/CE et 2007/307/CE ainsi que les décisions d'exécution 2016/1216/UE, 2016/1217/UE, 2017/1208/UE, 2017/2451/UE, 2017/2453/UE, 2018/1113/UE, 2018/2045/UE, 2018/2046/UE, 2019/1302/UE, 2019/1308/UE, 2019/1309/UE, 2019/2081/UE, 2019/2082/UE, 2019/2083/UE, 2019/2084/UE, 2020/1360/UE, 2021/60/UE, 2021/61/UE, 2021/63/UE, 2021/65/UE, 2021/66/UE, 2021/67/UE, (UE) 2021/1385, (UE) 2021/1389, (UE) 2021/1393, (UE) 2021/1394, 2022/530/UE, 2022/531/UE, 2022/560/UE, 2022/798/UE, 2023/415/UE, (UE) 2023/416, 2023/1207/UE, 2023/1208/UE, 2023/1211/UE, 2023/1212/UE, 2023/1213/UE, 2024/389/UE, 2024/1828/UE, 2024/2628/UE, 2024/2629/UE, 2025/692/UE, 2025/694/UE (UE) 2025/1321, (UE) 2025/2541, (UE) 2025/2542, (UE) 2025/2554, (UE) 2026/518, (UE) 2026/521 et (UE) 2026/522 devraient donc être modifiées en conséquence.
- (8) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Modification de la décision 2007/305/CE

L'article 4 est remplacé par le texte suivant:

«Article 4

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»

Article 2

Modification de la décision 2007/306/CE

L'article 4 est remplacé par le texte suivant:

«Article 4

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»

*Article 3***Modifications de la décision 2007/307/CE**

L'article 3 est remplacé par le texte suivant:

«Article 3

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»

*Article 4***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2016/1216**

La décision d'exécution (UE) 2016/1216 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

*«Article 6***Titulaire de l'autorisation**

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

*«Article 8***Destinataire**

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 5***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2016/1217**

La décision d'exécution (UE) 2016/1217 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

*«Article 7***Titulaire de l'autorisation**

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 6

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2017/1208

La décision d'exécution (UE) 2017/1208 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

«Article 6

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»

- 2) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

«Article 8

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.»

*Article 7***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2017/2451**

La décision d'exécution (UE) 2017/2451 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaires de l'autorisation

Les titulaires de l'autorisation sont:

- a) BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique;
- b) M.S. Technologies, LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataires

Sont destinataires de la présente décision:

- a) BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique;
- b) M.S. Technologies LLC, 103, Avenue D, West Point, Iowa 52656, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeurs et titulaires de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique;

et

Nom: M.S. Technologies LLC

Adresse: 103, Avenue D, West Point, Iowa 52656, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 8***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2017/2453**

La décision d'exécution (UE) 2017/2453 est modifiée comme suit:

- 1) à l'article 7, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

«Titulaires de l'autorisation

Les titulaires de l'autorisation sont:

- a) BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique;
- b) Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V.;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9**Destinataires**

Sont destinataires de la présente décision:

- a) BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique;
- b) Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri, 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeurs et titulaires de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique;

et

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 9***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2018/1113**

La décision d'exécution (UE) 2018/1113 est modifiée comme suit:

- 1) à l'article 6, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

«Titulaires de l'autorisation

Les titulaires de l'autorisation sont:

- a) KWS SAAT SE, Allemagne;
- b) Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V.»;

- 2) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

«Article 8

Destinataires

Sont destinataires de la présente décision:

- a) KWS SAAT SE, Grimsehlstrasse 31, 37574 Einbeck, Allemagne;
- b) Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri, 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»
- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeurs et titulaires de l'autorisation:

Nom: KWS SAAT SE

Adresse: Grimsehlstrasse 31, 37574 Einbeck, Allemagne;

et

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 10

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2018/2045

La décision d'exécution (UE) 2018/2045 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 11***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2018/2046**

La décision d'exécution (UE) 2018/2046 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

«Article 10

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 12***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2019/1302**

La décision d'exécution (UE) 2019/1302 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 13***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2019/1308**

La décision d'exécution (UE) 2019/1308 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 14***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2019/1309**

La décision d'exécution (UE) 2019/1309 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 15***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2019/2081**

La décision d'exécution (UE) 2019/2081 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

«Article 8

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

«Article 10

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 16***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2019/2082**

La décision d'exécution (UE) 2019/2082 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 17***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2019/2083**

La décision d'exécution (UE) 2019/2083 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 18***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2019/2084**

La décision d'exécution (UE) 2019/2084 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 19***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2020/1360**

La décision d'exécution (UE) 2020/1360 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 20***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/60**

La décision d'exécution (UE) 2021/60 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

«Article 10

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 21***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/61**

La décision d'exécution (UE) 2021/61 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 22***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/63**

La décision d'exécution (UE) 2021/63 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 23***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/65**

La décision d'exécution (UE) 2021/65 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 24***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/66**

La décision d'exécution (UE) 2021/66 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 25***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/67**

La décision d'exécution (UE) 2021/67 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 26***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/1385**

La décision d'exécution (UE) 2021/1385 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 27

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/1389

La décision d'exécution (UE) 2021/1389 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

Article 28

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/1393

La décision d'exécution (UE) 2021/1393 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 29

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/1394

La décision d'exécution (UE) 2021/1394 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 30

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2022/530

La décision d'exécution (UE) 2022/530 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.»

Article 31

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2022/531

La décision d'exécution (UE) 2022/531 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

Article 32

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2022/560

La décision d'exécution (UE) 2022/560 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 33***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2022/798**

La décision d'exécution (UE) 2022/798 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

«Article 8

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

«Article 10

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 34***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2023/415**

La décision d'exécution (UE) 2023/415 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.»

Article 35

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2023/416

La décision d'exécution (UE) 2023/416 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 36

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2023/1207

La décision d'exécution (UE) 2023/1207 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 37

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2023/1208

La décision d'exécution (UE) 2023/1208 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 38

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2023/1211

La décision d'exécution (UE) 2023/1211 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 39***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2023/1212**

La décision d'exécution (UE) 2023/1212 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 40***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2023/1213**

La décision d'exécution (UE) 2023/1213 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 41

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2024/389

La décision d'exécution (UE) 2024/389 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

Article 42

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2024/1828

La décision d'exécution (UE) 2024/1828 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

«Article 8

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

«Article 10

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 43

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2024/2628

La décision d'exécution (UE) 2024/2628 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaires de l'autorisation

Les titulaires de l'autorisation sont:

- a) Corteva Agriscience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Corteva Agriscience Belgium B.V., Belgique;
 - b) Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»
- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataires

Sont destinataires de la présente décision:

- a) Corteva Agriscience LLC, 9330 Zionsville Road, Indianapolis, IN 46268-1054, États-Unis, représentée dans l'Union par Corteva Agriscience Belgium B.V., rue Montoyer 25, 1000 Bruxelles, Belgique;
 - b) Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri, 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»
- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:
- a) «Demandeurs et titulaires de l'autorisation:
Nom: Corteva Agriscience LLC
Adresse: 9330 Zionsville Road, Indianapolis, IN 46268-1054, États-Unis,
représentée dans l'Union par: Corteva Agriscience Belgium B.V., rue Montoyer 25, 1000 Bruxelles, Belgique.;
et
Nom: Bayer CropScience LLC
Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,
représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 44

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2024/2629

La décision d'exécution (UE) 2024/2629 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaires de l'autorisation

Les titulaires de l'autorisation sont:

- a) Corteva Agriscience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Corteva Agriscience Belgium B.V., Belgique;
- b) Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataires

Sont destinataires de la présente décision:

- a) Corteva Agriscience LLC, 9330 Zionsville Road, Indianapolis, IN 46268-1054, États-Unis, représentée dans l'Union par Corteva Agriscience Belgium B.V., rue Montoyer 25, 1000 Bruxelles, Belgique;
 - b) Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri, 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.;
- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeurs et titulaires de l'autorisation:

Nom: Corteva Agriscience LLC

Adresse: 9330 Zionsville Road, Indianapolis, IN 46268-1054, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Corteva Agriscience Belgium B.V., rue Montoyer 25, 1000 Bruxelles, Belgique.;

et

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 45

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2025/692

La décision d'exécution (UE) 2025/692 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 46

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2025/694

La décision d'exécution (UE) 2025/694 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 47

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2025/1321

La décision d'exécution (UE) 2025/1321 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

«Article 8

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

«Article 10

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 48

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2025/2541

La décision d'exécution (UE) 2025/2541 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

Article 49

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2025/2542

La décision d'exécution (UE) 2025/2542 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 50***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2025/2554**

La décision d'exécution (UE) 2025/2554 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est Bayer CropScience LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: Bayer CropScience LLC

Adresse: 800 N. Lindbergh Boulevard, St Louis, Missouri 63167, États-Unis,

représentée dans l'Union par: Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique.»

*Article 51***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2026/518**

La décision d'exécution (UE) 2026/518 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 52***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2026/521**

La décision d'exécution (UE) 2026/521 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 7 est remplacé par le texte suivant:

«Article 7

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 9 est remplacé par le texte suivant:

«Article 9

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 53***Modifications de la décision d'exécution (UE) 2026/522**

La décision d'exécution (UE) 2026/522 est modifiée comme suit:

- 1) l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

«Article 6

Titulaire de l'autorisation

Le titulaire de l'autorisation est BASF Agricultural Solutions US LLC, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Belgique.»;

- 2) l'article 8 est remplacé par le texte suivant:

«Article 8

Destinataire

BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique, est destinataire de la présente décision.»;

- 3) le point a) de l'annexe est remplacé par le texte suivant:

- a) «Demandeur et titulaire de l'autorisation:

Nom: BASF Agricultural Solutions US LLC

Adresse: 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis,

représentée dans l'Union par: BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.».

*Article 54***Destinataires**

Sont destinataires de la présente décision:

- a) Bayer CropScience LLC, 800 N. Lindbergh Boulevard, St. Louis, Missouri, 63167, États-Unis, représentée dans l'Union par Bayer Agriculture B.V., Scheldelaan 460, 2040 Anvers, Belgique;
- b) BASF Agricultural Solutions US LLC, 2 T.W. Alexander Dr., Durham, NC 27713, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique;
- c) Corteva Agriscience LLC, 9330 Zionsville Road, Indianapolis, IN 46268-1054, États-Unis, représentée dans l'Union par Corteva Agriscience Belgium B.V., rue Montoyer 25, 1000 Bruxelles, Belgique;
- d) KWS SAAT SE & Co. KGaA, Grimsehlstrasse 31, 37574 Einbeck, Allemagne;
- e) M.S. Technologies LLC, 103, Avenue D, West Point, Iowa 52656, États-Unis, représentée dans l'Union par BASF Agricultural Solutions Belgium NV, Technologiepark-Zwijnaarde 101, 9052 Gand, Belgique.

Fait à Bruxelles, le 27 juillet 2026.

Par la Commission
Olivér VÁRHELYI
Membre de la Commission